

9 janvier 2017 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 9 janvier 2017, à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Étaient absents : M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller
M. Claude Riverin, conseiller

1 citoyenne présente.

Faute de quorum, après le délai d'une heure requis à l'article 155 du Code municipal, soit à 20 h, Mmes Annie Girard et Suzan Lecours, conseillères, ajournent la séance au lundi 16 janvier 2017 à 19 h. Un avis en ce sens sera transmis à tous les membres du Conseil.

16 janvier 2017 *Procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 janvier 2017, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 16 janvier 2017 à laquelle étaient présents :*

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller

Étaient absents : M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire

1 citoyenne présente

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 09.

01 16-01-2017 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 01-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

**02 16-01-2017 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
Résolution 02-2017**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**03 16-01-2017 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
Résolution 03-2017**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan Lecours, propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en décembre 2016.

Dépôt de la liste des revenus reçus 7) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en décembre 2016.

8) Correspondance

- Un courriel de M. Tonny Girard, président de l'Association sportive, demandant l'autorisation de tenir un tournoi de hockey-éponge au chalet des Loisirs les 11 et 12 février 2017.

Rapport de l'inspecteur Décembre 2016 10a) Le rapport de l'inspecteur pour les mois de décembre 2016 est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.

Avis de motion Règlement 271-2016 10b) **Avis de motion règlement 271-2016, modifiant le règlement de zonage 249-2015**

M. Richard Pedneault, conseiller donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 271-2016 modifiant le règlement de zonage 249-2015 afin de permettre l'usage «agriculture» dans l'affectation périmètre urbain.

**04 16-01-2017 10c) Adoption du 1^{er} projet de règlement 271-2016 modifiant le règlement de zonage 249-2015
Adoption du 1^{er} Projet de règlement Résolution 04-2017**

M. Richard Pedneault, propose appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le 1^{er} projet de règlement 271-2016.

**05 16-01-2017 10d) Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année se terminant le 31 décembre 2017
Résolution 05-2017**

Mme Maryse Girard, directrice de l'OMH présente les prévisions budgétaires

pour l'année se terminant le 31 décembre 2017. Après cette présentation, Mme Annie Girard, propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2017 telles que lues et rédigées. Un déficit établi à 53 259\$ réparti 90% SHQ (47 933 \$) et 10% Municipalité (5 326 \$).

06 16-01-2017 10e) Permis d'intervention ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports
Permis MTMDET
Résolution 06-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux. M. Laurent Thibeault, maire, et/ou Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer lesdits permis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2017.

07 16-01-2017 10f) Paiement annuel des droits de passage pour le sentier de motoneige, 4 600 \$
Paiement annuel
Droits de passage
Résolution 07-2017

➤ Considérant que le conseil a adopté la résolution 188-2013 afin d'octroyer un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international;

➤ Considérant que ce montant doit être versé annuellement;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de verser aux propriétaires concernés le montant annuel.

08 16-01-2017 10g) 2^e de 4 versements à l'entreprise Miz-Tôt pour le contrat de déneigement de certains chemins 2016-2017
2^e versement
Miz-Tôt
Résolution 08-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au 2^e versement pour le contrat d'enlèvement de la neige 2016-2017 à l'entreprise Miz-Tôt au montant de 7 120,70 \$.

09 16-01-2017 10h) Paiement des factures d'entretien et de soutien des logiciels de PG Solutions, 8 266,70 \$ taxes incluses
Paiement facture
PG Govern
Résolution 09-2017

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement des factures d'entretien et de soutien des logiciels au montant de 8 266,70 \$ taxes incluses.

10 16-01-2017 10i) Don à la Maison Notre-Dame
Don La Maison
Notre-Dame
Résolution 10-2017

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de verser à la Maison Notre-Dame un montant de 100 \$ pour

sa campagne de financement annuelle.

11 16-01-2017 10j) Augmentation salariale de 2% pour les employés et les élus (rétroactive au 1^{er} janvier 2017)
*Augmentation
Salariale de 2%* **Résolution 11-2017**

- Considérant que lors de la préparation du budget annuel le conseil a décidé d'accorder une augmentation salariale de 2 % à tous les élus et employés dès le 1^{er} janvier 2017;

Par conséquent, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation salariale de 2 % à tous les élus et employés à compter du 1^{er} janvier 2017.

12 16-01-2017 10k) Renouvellement de la cotisation à l'Association des plus beaux villages (450,75 \$)
*Renouvellement
Ass. Plus beaux
villages* **Résolution 12-2017**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation à l'Association des plus beaux villages au montant de 450,75 \$.

13 16-01-2017 10l) Regroupement de l'OMH de Sainte-Rose-du-Nord avec l'Office municipal de Saguenay
*Regroupement
De l'OMH* **Résolution 13-2017**

- Attendu que le projet de Loi 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016;
- Attendu que le regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay (ci-après «la MRC du Fjord») avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay n'est pas prévu au projet de Loi 83;
- Attendu que l'Office municipal de Saguenay ne veut pas s'éteindre;
- Attendu que l'Office municipal d'habitation de Saguenay est situé sur un autre territoire que celui de la MRC du Fjord;
- Attendu que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay;

Par conséquent, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu unanimement de regrouper et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de Sainte-Rose-du-Nord avec l'Office municipal de Saguenay selon les conditions et modalités suivantes :

1. Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Saguenay devient l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord;

2. Que deux (2) membres du milieu socio-économique du territoire de la MRC du Fjord et nommés par la MRC du Fjord siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saguenay;
3. Que deux (2) membres du milieu socio-économique ou sociocommunautaire de la MRC du Fjord soient nommés par la MRC du Fjord, siègent au Comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord;
4. Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévues aux employés de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Rose-du-Nord, avant son intégration;
5. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respecte, dans la mesure du possible le certificat de conformité propre à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Rose du-Nord ainsi que leurs critères d'admissibilité dans l'octroi des logements;
6. Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord soient conservés intégralement;
7. Que le service clientèle envers les locataires soit pris notamment comme suit :
 - 7.1 Le déplacement du service clientèle ou autre compensation à la convenance du locataire lors de renouvellement et de la signature des baux;
 - 7.2 Un local sera mis à la disposition de l'Office municipal d'habitation du Saguenay-Le-Fjord par la municipalité desservie pour la rencontre du locataire ou autre;
 - 7.3 Le règlement d'immeuble devra être harmonisé ultérieurement;
8. Le service sociocommunautaire de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le fjord, se déplacera sur le territoire de la municipalité, notamment pour :
 - 8.1 Le service de médiation entre locataires;
 - 8.2 L'accueil de nouveau locataire;
 - 8.3 Les interventions téléphoniques et à domicile concernant les plaintes entre locataires;
 - 8.4 Tous besoins de la clientèle, conformément au dernier rapport d'activité;
9. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, entretiendra l'ensemble des infrastructures du parc immobilier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Rose-du-Nord, afin de s'assurer de la pérennité de celui-ci, selon les normes de la SHQ;
10. Qu'une entente de gestion devra être établie avec la municipalité afin de prévoir les subventions nécessaires au bon fonctionnement de l'Office regroupé.
11. Qu'une entente propre à la municipalité devra être établie afin de répondre aux situations régulières et d'urgences notamment :

- 11.1 Incendie et alarme incendie;
- 11.2 Déneigement;
- 11.3 Coupe de l'herbe
- 11.4 Toutes autres situations régulières ou d'urgences;
- 12. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respectera, dans la mesure du possible, les ententes de conciergerie ou d'entretien, propre à la municipalité afin de faciliter l'entretien des immeubles;
- 13. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible, l'achat local de biens ou de service, sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
- 14. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible l'octroi de contrat de gré à gré et sur invitation avec les différents fournisseurs de service ou autres, situés sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.
- 15. Appliquer toute autre entente spéciale propre à la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**14 16-01-2017 8) Autorisation à l'Association sportive pour tenir un tournoi de hockey-éponge au chalet des loisirs avec permis d'alcool les 11 et 12 février 2017.
Résolution 14-2017**

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association sportive à tenir son activité « tournoi de hockey-éponge » au chalet des loisirs les 11 et 12 février 2017 et à demander un permis de vente d'alcool pour ladite activité. Cette autorisation ne dispense pas l'Association de toute autre autorisation requise.

**15 16-01-2017 11) Levée de la séance
Résolution 15-2017**

M. Suzan Lecours conseillère, propose de lever la présente à 19 h 41.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire